



Compte-rendu de la réunion

du COMITE DIRECTEUR
du Samedi 27 mars 2010
à PARIS (siège fédéral)

Présents

Elus : Christian AIT, Jean-Paul COUTELIER, Joël DHUMEZ, Alain GUILLARD, Yolande JABERG, Valérie KING, Claude LARIDAN, Julie LAZARD, André MONROCHE, Christian PIEYRE, Rodolphe REDON, Luc SERBELLONE, Florence SUIRE, Alain SZENICER.

DTN : Jocelyne TRIADOU.

Membre de droit : Bertrand DUBREUIL.

Excusés : Rachel ACKERMANN, Denise AVEDIGUIAN, Isabelle GAINON, Johanna MENARD.

Invité : pour la partie finance M. Renaud Roch Commissaire aux comptes

Absent : Jacques KOMORN.

- Ordre du jour
 1. Membre du Bureau en remplacement de Ralph Capron ;
 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 12/12/2009 ;
 3. Observations sur le compte-rendu de réunion du Bureau Fédéral du 13/02/2010 ;
 4. International
 5. Validation de la filière inter fédérale des officiels ;
 6. Equivalence des diplômes étrangers ;
 7. Nouvelle convention manifestations décentralisées ELITE A/Savate Pro ;
 8. CNA
 9. Nouveau système affiliation - informations ;
 10. Bilan et compte de résultats 2009
 11. Budget 2010 ;
 12. Point sur les actions mises sur la convention d'objectifs ;
 13. Validation des comptes-rendus – CNF - CN Structuration et développement ;
 14. Point médical ;
 15. Forme des rencontres « La Nuit des Championnes » ;
 16. Assemblée générale du 20 juin 2010 à Clermont Ferrand.
 17. Questions Diverses : Règlement SAVATE PRO (vacation des officiels) ; Commission disciplinaire ; championnat de France Universitaire et championnat de France UNSS.

Début de la réunion à 8h30

Le Président ouvre la séance, et avant d'aborder l'ordre du jour, informe les membres du comité directeur de l'impossibilité d'organiser le championnat de France Elite à Nice, suite à un sommet franco-africain, qui mobilise toutes les énergies de la région, et génère des impossibilités de circulation au sein de la ville.

Pour pallier à cette annulation de dernière minute, plusieurs contacts ont été pris. Villeurbanne par l'intermédiaire de la Ligue Rhône-Alpes et Montpellier par Christian Pieyre et son équipe. Actuellement le site de Montpellier semble le plus approprié suite aux différents contacts de la Ligue Languedoc-Roussillon avec la communauté d'agglomération. Il a donc été demandé au Comité Directeur d'acter cette dernière proposition. Christian Pieyre indique que la ligue est dans l'attente de l'aval du Président de la Région Languedoc-Roussillon. Un comité d'organisation constitué de la Ligue, des départements, des clubs et de la Fédération, prendra en charge ce championnat. Dès l'accord obtenu, une réunion de coordination se tiendra à Montpellier afin de définir les rôles et les financements de chacun.

1. Membre du bureau en remplacement de Ralph Capron

Le Président propose l'entrée d'Alain Szenicer au sein du bureau. Il souhaite aussi intégrer Rodolphe Redon, responsable de la commission nationale arbitrage. Cette proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité des présents.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 12.12.09

le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 12 décembre 09 est adopté à l'unanimité, après avoir précisé au point 5.1 dans le règlement de la SAVATE Pro : « *les coups de pied non armés ou mal armés ne sont pas **obligatoirement** sanctionnés* »

3. Observations sur le compte-rendu du Bureau Fédéral du 13/02/10

Le compte-rendu de la réunion du bureau du 13 février 2010, envoyé à tous les membres du comité directeur est présenté.

Une modification est apportée concernant le point 6 sur l'intégration de 2 nouvelles spécialités au monitorat de Canne de Combat et Bâton « Canne de Défense et Canne Chausson »

Il faut lire « ***Alain Szenicer, Responsable de la commission nationale Statuts et Règlements signale que le Comité Directeur Fédéral a bien été informé de ces disciplines au sein du CNCCB, mais qu'aucune délibération n'a eu lieu au sein du Comité Directeur Fédéral sur des mentions spécifiques du monitorat. Et le Comité Directeur Fédéral ne peut délibérer que sur une proposition de la commission nationale Formation qui doit donc être préalablement saisie de cette demande par le CNCCB et travailler avec lui sur ce point.*** »

4. Secteur International

- Joël Dhumez présente le « book 2009/2010 » 2009 : actions réalisées - 2010 actions prévues. Ce dossier servira de base pour construire le diaporama pour l'assemblée générale et sera réalisé par Adeline, attachée de communication.

- Joël remercie les cadres d'état et fédéraux, athlètes, officiels, et toutes autres personnes qui ont participé aux actions à l'étranger en 2009 missionnés par le Secteur International. (S.I.)
- Joël tient, également et surtout, à féliciter et remercier vivement Virginie Jean-Rose Charlotte, la secrétaire du S.I., pour l'énorme et remarquable travail qu'elle effectue pour ce secteur. Par contre, il s'étonne que Virginie, durant les 2 jours hebdomadaires consacrés et mis à la disposition du S.I. (salaire débité budgétairement sur le secteur international), certaines fois durant ces 2 jours, celle-ci est contrainte à effectuer d'autres travaux hors S.I. Au vu de l'important travail spécifique et fastidieux du S.I., il serait normal que Virginie consacre plus particulièrement ces 2 jours hebdomadaires attribués au S.I.

A l'annonce, et à la vue du budget national prévisionnel 2010 et des sommes prévisionnelles attribuées à chaque commission, Joël s'étonne et fait part de son mécontentement s'apercevant que son budget est fortement amputé par rapport à l'année dernière 2009.

En effet, il est surpris qu'en comparaison avec d'autres commissions nationales (qui n'ont qu'un travail sur le plan national), son budget est presque identique au budget de celles-ci. Joël insiste sur le fait que sa commission effectue un travail **sur le plan international, à l'étranger**, avec tous les frais supplémentaires que cela engendre.

- Il rappelle, aussi, l'intérêt du développement international, que ce travail est nécessaire pour nos compétitions internationales, qui celles-ci sont en parfaite corrélation avec notre statut de haut niveau.
- Joël demande au président et au trésorier que son budget soit révisé à la hausse.
- Joël fait part aux membres du Comité Directeur d'un article rajouté sur le « book », relatif à l'appellation " International ". Ce rajout est lu à haute voix par Joël à la demande du Président, Jean Paul Coutelier, afin que tous les membres du C.D. en prennent bien connaissance.

5. Validation de la filière inter fédérale des officiels

Le projet de validation de la filière inter fédérale pour l'équivalence du diplôme de juge arbitre FCSAD (Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense) et du titre de juge arbitre de secteur stagiaire FFSBF est adopté par les membres du comité directeur fédéral moins une abstention. Ce dossier sera mis en annexe sur le site fédéral.

6. Equivalence des diplômes étrangers

Une équivalence permet à un candidat résidant en France et titulaire d'un diplôme d'enseignant de SAVATE boxe française obtenu dans un pays autre que la France, d'obtenir le Monitorat fédéral de SAVATE qualification Boxe Française sous réserve des conditions suivantes :

1^{ère} étape (recevabilité) :

Le candidat à l'équivalence fournit à la FFSBF DA un dossier de recevabilité constitué :

- D'une demande écrite d'équivalence.
- D'une photocopie du diplôme d'enseignant de SAVATE boxe française obtenu dans un pays autre que la France.

- D'une attestation de l'organisme formateur précisant la durée et le contenu de formation (100 heures minimum),
- D'une photocopie de la licence FFSBF&DA de la saison en cours.

2^{ème} étape (test pédagogique) :

Si la demande est déclarée recevable, le candidat à l'équivalence participe à un test pédagogique composé :

- D'une mise en situation :
- D'un entretien (en langue française)
- D'une épreuve écrite (en langue française)

3^{ème} étape (décision) :

Si le candidat à l'équivalence est reçu au test pédagogique, le Monitorat fédéral de SAVATE qualification Boxe Française lui est délivré. Il jouit dès lors de l'ensemble des prérogatives lié à ce diplôme.

Les demandes d'équivalence et les tests pédagogiques pour l'obtention du Monitorat fédéral de SAVATE qualification Boxe Française par la voie de l'équivalence sont instruits par un jury national.

Précision : En cas de refus d'équivalence le jury proposera au candidat une formation dans le ou les domaines jugés insuffisants. Le candidat pourra représenter son dossier pour instruction devant le jury national.

7. Nouvelle convention manifestations décentralisées ELITE A/Savate Pro

Christian Pieyre présente la convention pour l'organisation d'une compétition nationale décentralisée. Rodolphe regrette qu'il ne soit pas précisé le rôle de la CNA et Alain Szenicer souhaite que soit rappelé la liste des obligations légales à respecter.

Il est donc demandé à Rodolphe de prévoir un paragraphe sur le rôle de la CNA et à Alain d'établir une liste des obligations incontournables qui seront jointes en annexe à la convention.

8. CNA

Rodolphe Redon présente les propositions de la commission nationale arbitrage intitulées « textes de la CNA pour le comité directeur datées du 1^{er} mars 2010 »

Ces dernières sont validées hormis les 2 points suivants : pesée, contrôle médical et Bulletin unique de jugement, assaut/combat1/combat2, ou des précisions seront apportées. Ce document sera mis en annexe sur le site après avoir apporté les précisions demandées.

9. Nouveau système affiliation - informations

Le souhait d'avoir un système d'affiliation plus performant et de ne plus être lié au webmaster fédéral Raysoft, a incité la fédération à lancer un appel auprès d'entreprises susceptibles de nous proposer leurs prestations, dans le but d'externaliser ce service et d'être propriétaire de la base de données.

Un groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour étudier les diverses propositions, dont la prestation essentielle souhaitée était l'externalisation de ce service.

Or il s'avère que la société choisie, a omis dans son contrat d'envisager cette externalisation. De plus actuellement, seulement 30% des clubs saisissent leurs licences par Internet, Il est donc difficile et dangereux pour notre développement, d'envisager une externalisation sur la totalité de nos clubs à la saison sportive prochaine. Il est donc décidé de différer ce projet prévu avec l'entreprise choisie. Une réunion du secrétariat permanent réfléchira sur une stratégie afin d'amener les 70% des clubs refusant pour l'instant l'adhésion par Internet, à passer à la saisie informatique. Après discussions, il s'est avéré impératif d'envisager la restructuration du site, qui est pour l'instant devenu peu attractif, en parallèle avec la base de données.

10. Bilan et compte de résultats 2009

Le trésorier présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, (compte de résultat et bilan) le rapport de gestion pour l'exercice clos ainsi qu'un diaporama mettant en valeur le redressement et la bonne santé financière de la Fédération, grâce au suivi attentif et rigoureux de la comptabilité et des efforts réalisés par l'ensemble des responsables élus, salariés, et des membres des commissions nationales. Ce dernier document sera présenté à l'assemblée générale par le trésorier.

Le trésorier mentionne la mise en place en 2010, d'une convention d'intéressement pour les salariées à la grande satisfaction de ces dernières.

Il signale une augmentation de 6,8% des produits d'exploitation. Les ressources propres de la Fédération représentant la majorité des ressources soit 68%, la subvention ministérielle représente 29%, ce qui permet ainsi une certaine indépendance.

Le résultat positif dégagé au cours de l'exercice 2009, et la cotisation exceptionnelle mise en place au cours de l'exercice ont permis de reconstituer positivement les fonds propres.

11. Budget 2010

Il a été demandé à chaque commission nationale de proposer son budget. Le trésorier présente le budget 2010, en ayant tenu compte au maximum des propositions des commissions dans la mesure où elles correspondaient aussi au plan national de développement prévu sur la mandature. Certains points seront revus et discutés.

12. Point sur les actions mises sur la convention d'objectifs

La DTN, rappelle que les actions de la convention d'objectifs sont prévues jusqu'en 2012 dans les 4 axes (rappelés déjà de nombreuses fois) prévus par notre Ministère. Les actions concernent principalement le Haut Niveau, l'International, la formation, la structuration et le développement, le médical. Ces actions de développement doivent amener à réaliser notre objectif prioritaire pour 2012, soit 45 000 licenciés. (engagement pris auprès du Ministère).

13. Approbation des comptes-rendus des commissions nationales

11.1 - commission nationale féminine

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des présents (voir document sur le site)

11.2 - commission nationale structuration

Les comptes-rendus de la commission nationale structuration sont adoptés à l'unanimité des présents.

Au sujet des contrats d'objectifs Ligue, La Secrétaire Générale signale que 13 ligues sur 24 ont retourné un dossier présentant 1 ou 2 actions. Un acompte sur l'aide qualitative prévue, a été envoyé, accompagné d'un courrier explicatif. La commission avait proposé au bureau fédéral que le reliquat des ligues n'ayant pas réalisé de dossier soit reversé aux 13 ligues. Le bureau a décidé que 50% serait reversée et l'autre partie permettra de continuer le travail engagé sur le développement.

14. Médical

Le Docteur Monroche, médecin fédéral relate un événement médical qui s'est déroulé lors des championnats de France Espoirs à la Boisse. A l'issue de la dernière reprise, un tireur, a subi une perte de conscience avec convulsions. Ce tireur, en pôle, avait perdu 5 kg en 4 jours, sans que personne n'en soit informé.

André Monroche soulève le problème de manque de relation entre l'environnement sportif et le corps médical, et l'importance du nutritionnel.

- Il souhaite davantage de relations entre la commission médicale et les entraîneurs. Beaucoup d'incidents ont lieu aux entraînements, en compétition... Un travail avec l'assurance fédérale Marsh qui reçoit de nombreuses déclarations d'incidents ou d'accidents, permettra de réaliser un suivi sérieux sur les athlètes.
- Il propose que soit établi, par des experts, un questionnaire sur l'alimentation du tireur qui sera envoyé par notre assureur à tout athlète ayant subi un quelconque traumatisme lors des compétitions afin que celui-ci le complète s'il le souhaite. Ce questionnaire confidentiel devra être retourné par l'athlète directement à André Monroche pour exploitation.
- Il demande aussi à la DTN, d'être invité ainsi que l'équipe médicale, lors de regroupements équipe de France, et réunions de cadres d'Etat afin qu'il puisse intervenir sur tous ces sujets et sensibiliser les sportifs et les entraîneurs aux différents problèmes médicaux qui les concernent.
- Il souhaite aussi que les médecins de ring puissent garder le passeport du tireur jusqu'à la fin de la compétition, car très souvent, ils n'ont pas le temps d'y apporter les informations nécessaires.

Accord du comité directeur et de la DTN sur toutes ces propositions.

15. Forme des rencontres « La Nuit des Championnes »

Modalités de la compétition

- La décision prise l'an passé autorisant les athlètes finalistes de la Nuit des Championnes de pouvoir effectuer 3 combats est reconduite pour cette saison. Rappel du texte : **les athlètes pourront effectuer 3 rencontres espacées de 2 heures dans la même journée sous réserve de la présence effective de 2 médecins en simultané (1 médecin de ring + 1 médecin de vestiaire).**
- Actuellement aucun règlement autre que cette proposition n'a été porté à la connaissance du comité directeur.
- Le financement est assuré par la ligue Midi-Pyrénées qui a pris en charge l'organisation de cette rencontre.
- Les membres du comité directeur ne souhaitent pas financer une captation ni la création d'un DVD.

16. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale fédérale se déroulera le 20 juin 2010 à Clermont-Ferrand.

La veille, un séminaire pour les trésoriers de Comités et de Ligues, sera animé par le trésorier fédéral, Claude Laridan.

Les fiches d'inscriptions seront envoyées fin mars.

17. Questions diverses

17.1 : Règlement SAVATE PRO – vacations des officiels

Il est décidé et validé que lors de compétitions officielles de SAVATE intégrant des combats de SAVATE PRO, les vacations des officiels seront celles de la SAVATE PRO, seulement à partir de 2 combats en SAVATE PRO. Les vacations seront de : 150 € pour le DO et 100 € pour les juges, arbitres.

17.2 : Championnat de France Universitaire et championnat de France UNSS

Les premiers se dérouleront à Marseille et les seconds au Pouzin en Ardèche, aux mêmes dates, les 30,31 mars et 1^{er} avril.

Représentants fédéraux : Joël Dhumez, Alain Guillard et Jocelyne Triadou à Marseille.
Jean-Paul Coutelier et Yolande Jaberg au Pouzin

17.3 : Commission disciplinaire

Le Président demande le passage devant la commission disciplinaire fédérale de Cyril Perot, juge-arbitre et entraîneur pour insultes envers des officiels sur une compétition.

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG